

# COMMUNE DE SPERACEDES

## CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 5 mai 2008 à 18h

### PROCES VERBAL

**Présents :** PASQUELIN Joël, AZAÏS Pierre, BAUSSY Gérard, RAYBAUD-CHARPENTIER Dominique, SCORDO Francis, ESCANO Christophe, GARDE Brigitte, HANGEN Christine, MENEGON Chantal, NETTRE Philippe, PASCANET Franck, PFEND Corinne, PIERINI Jean-Pierre, ROUSTAN Christophe, TRAVERT Georges

#### ORDRE DU JOUR :

##### **1/ Approbation PV du 4 avril 2008**

##### **2/ DÉLIBÉRATIONS**

- **Commission d'appel d'offres**
- **Commission des impôts**
- **Travaux SDEG**
- **Emprunt**
- **Augmentation loyer logement communal**
- **Demande de subvention voirie**
- **Demande de subvention matériel informatique**
- **Demande de subvention barrières et pose**
- **Demande de subvention PPRIF**
- **Admissions en non-valeur**
- **SCOT- Adhésion au syndicat**
- **Modification régie de recettes communale**
- **Taxe ordures ménagères**

##### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

Début de la séance à 18h05.

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité: M. ESCANO.

##### **1/ Approbation PV du 4 avril 2008**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 4 avril.

M. AZAÏS demande si la Caisse des écoles est bien composée de 3 membres. Réponse positive de M. PASQUELIN. Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 4 avril.

#### DELIBERATIONS

##### **1/ Commission d'appel d'offres**

M. PASQUELIN informe que la délibération du 4 avril 2008 créant la CAO est revenue après le *contrôle de légalité*. Il faut donc en prendre une nouvelle. La commission d'appel d'offres doit être composée de 3 délégués titulaires, en plus du maire, et de 3 délégués suppléants. Ces membres doivent être élus à bulletin secret.

Il propose, comme membres titulaires : Pierre AZAÏS, Christine HANGEN, Gérard BAUSSY, et, comme suppléants : Chantal MENEGON, Christophe ESCANO, Francis SCORDO.

Après le vote, à bulletin secret, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants désignés ci-dessus sont proclamés élus, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

## **2/ Commission des impôts**

M. PASQUELIN explique que la commission des impôts est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants, choisis par l'Etat sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil municipal.

Il propose Gaston PINARD, Aimé BAUSSY, Francis DAVER, Germaine ROUSTAN, Guy DAVER, Chantal MENEGON, Pierre AZAÏS, Francis SCORDO, Franck PASCANET, Christophe ESCANO, Léon MAUBERT, Eugène POURCEL, Corinne PFEND, Brigitte GARDE, Christine HANGEN, Jean-Pierre PIERINI, Georges TRAVERT, Philippe NETTRE, Jean-Marc CONTESSO, Dominique CHARPENTIER, Christophe ROUSTAN, Laetitia DELBREUVE, et Gustave DAVER comme membre extérieur.

Mme HANGEN propose Yannick LEFEVRE pour suppléer Gustave DAVER.

La liste de 24 noms est approuvée, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

## **3/ Travaux SDEG**

M. le Maire explique que ces travaux concernent l'enlèvement du transformateur dit « poste Daver ». En passant par le SDEG, la commune peut obtenir une subvention de 65 %, et c'est ensuite le SDEG qui se charge de contracter l'emprunt au nom de la commune.

M. NETTRE demande si les conditions de l'emprunt sont déjà connues. Réponse de M. PASQUELIN : « Non. Par contre, on sait que sur les 126 000 € des travaux, 51 608 € concernent le nouveau poste ».

M. SCORDO demande, à son tour, où se trouvera le nouveau poste, et s'il sera enterré. M. le Maire lui répond qu'il sera situé en bas du parking et ne sera pas enterré.

Les membres du Conseil municipal approuvent cette délibération.

## **4/ Emprunt pour les opérations d'investissement 031 et 036**

M. PASQUELIN rappelle que ces opérations sont les seules prévues cette année. Elles concernent respectivement la voirie communale et l'acquisition et la pose d'hydrants pour le PPRIF. L'emprunt s'élève à 64 830,65 €. Il sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne, qui a fait une proposition sur 10 ans à un taux intéressant. Il précise également que, si la commune peut rembourser le prêt en totalité, il n'y aura pas de frais supplémentaires.

M. NETTRE interroge M. PASQUELIN pour savoir si les opérations de voirie ont déjà été décidées. Réponse de M. le Maire : « Il s'agit de la moitié du chemin Daou Ribas, de la Madonette, et de 2 ralentisseurs, avant et après le moulin ». M. BAUSSY précise que ces ralentisseurs n'ont pas été demandés par le moulin. M. PASQUELIN rajoute que cette portion de route est dangereuse et qu'il s'agit donc d'une demande du maire.

M. ESCANO précise que, si ces ralentisseurs sont faits correctement, il n'y aura pas de polémique, comme cela a été le cas pour la rue Belletrud.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à contracter l'emprunt mentionné ci-dessus.

## **5/ Augmentation loyer logement communal**

M. PASQUELIN informe que le loyer du logement situé au 1 traverse du Dr Belletrud n'a pas été augmenté lors du précédent conseil, car le logement n'était pas encore attribué. Depuis, il a été attribué au 2<sup>ème</sup> garde champêtre, M. REVEILLON, qui y effectue des travaux. Le loyer sera augmenté de 1,36 %. Il passera donc de 583,01 € à 590,94 €.

Cette augmentation est approuvée, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

M. PASQUELIN rajoute que les travaux d'électricité ont été faits par l'entreprise Klérous.

## **6/ Demande de subvention voirie**

Les travaux de voirie s'élèvent à 90 900 € HT, soit 110 000 € TTC.

La commune va recevoir 77 000 € de dotation cantonale. Il faudra contracter un emprunt de 33 000 €. M. PASQUELIN rappelle que les chemins concernés par les travaux de voirie sont : la Madonette et Daou Ribas, et 2 ralentisseurs au Bourboutel.

M. TRAVERT demande si le Clos Barnier est également prévu. Réponse de M. PASQUELIN : « Le Clos Barnier ne fait pas partie des travaux prévus cette année mais on va essayer de voir si le SICCEA peut prendre en charge la remise en état de cette portion, ou au moins, de la partie la plus abîmée, devant chez Mme CARON. »

Cette délibération est approuvée, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

## **7/ Demande de subvention matériel informatique**

Cette demande de subvention concerne l'achat de matériel informatique, de logiciels et de mobilier, pour un total TTC de 10 500 €. La subvention sera sollicitée auprès de la D.G.E., à hauteur de 50 %.

M. NETTRE demande quel est le matériel informatique qui sera changé. Réponse de M. le Maire : « Certains postes à l'école, à la mairie et au cyber espace ».

Cette demande de subvention est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **8/ Demande de subvention barrières et pose**

M. le Maire rappelle que le grillage qui se trouve au-dessus des jeux de boules va être enlevé, il sera remplacé par des barrières, pour un montant hors taxe de 1 625 €. Une subvention de 40 % va être sollicitée auprès du Conseil Général. Le reste sera autofinancé.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette demande de subvention.

## **9/ Demande de subvention acquisition et pose d'hydrants pour le PPRIF**

Sont concernés les hydrants pour le plan à 2 ans. Le coût prévisionnel s'élève à 47 825,95 € TTC. La subvention sollicitée représente 40 % du total, le reste fera l'objet d'un emprunt.

M. AZAÏS rappelle que le programme de départ a été fait sur 5 ans.

M. NETTRE demande ce qu'il se passe si la subvention n'est pas acceptée. Réponse de M. PASQUELIN : « Les demandes de subventions sont généralement acceptées. En 7 ans, il n'y a jamais eu de refus, et, dans le cas où la subvention ne serait pas acceptée, l'opération ne sera pas faite ».

La demande de subvention est acceptée à l'unanimité.

## **10/ Admissions en non-valeur**

M. PASQUELIN explique que ces admissions en non-valeur concernent essentiellement des reliquats de cantine. Il rajoute qu'il n'a pas mis en non-valeur les loyers impayés d'une personne qui a maintenant quitté la commune. Ces admissions en non-valeur correspondent aux « pertes et profits ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces admissions en non-valeur.

## **11/ SCOT – Adhésion au syndicat**

M. PASQUELIN rappelle aux conseillers qu'une délibération avait déjà été prise concernant le Schéma de cohérence territoriale, il est nécessaire d'en prendre une autre.

M. NETTRE relève que 2 communes ne souhaitent pas adhérer. M. le Maire rajoute que l'Etat fait pression et que ces 2 communes seront probablement d'accord, à terme.

Il rappelle que les délégués proposés étaient :

- titulaires : lui-même, et M. AZAÏS,
- suppléants : Mme MENEGON et M. ROUSTAN.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'adhésion au syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

## **12/ Modification de la régie de recettes communale**

M. PASQUELIN rappelle que, jusqu'à présent, la régie servait à encaisser la location de la salle des fêtes, les photocopies et fax, les adhésions à la bibliothèque et au cyber espace, les droits de places, les dons et l'étude scolaire. Il est maintenant nécessaire de rajouter les adhésions à la Caisse des Ecoles.

M. ROUSTAN demande si les conseillers ont bien reçu les demandes de cotisations. Il rappelle que les parents d'élèves cotisent, mais qu'il peut aussi y avoir des membres bienfaiteurs extérieurs aux parents d'élèves.

*Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, la modification de la régie de recettes communale.*

## **13/ Taxe ordures ménagères**

M. le Maire explique que la délibération prise lors du conseil du 4 avril est revenue, après contrôle de légalité. Il est nécessaire d'en reprendre une, en modifiant le taux, qui doit comporter non pas 3 mais 2 décimales. Il propose donc le taux de 13,40 %.

M. NETTRE précise qu'en arrondissant à 13,39%, les recettes ne seront pas suffisantes par rapport aux sommes inscrites au budget. En revanche, avec un taux de 13,40 %, il y aura des recettes supplémentaires qui pourront être mises de côté.

M. PASQUELIN rajoute que le montant attendu, inscrit au budget, est de 269 959 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et vote le taux des ordures ménagères.

## **14/ Délégations au Maire**

M. le Maire propose de rajouter cette délibération à l'ordre du jour. Celle qui a été prise lors du conseil du 4 avril doit être modifiée. Il faut rajouter certaines mentions aux articles 2, 15, 17, 20 et 21. Ces articles doivent préciser un montant, autorisé par le Conseil municipal, ou bien dire que toute latitude est laissée au maire. M. PASQUELIN propose la 2<sup>ème</sup> solution, et rajoute que, de toute façon, tout est évoqué lors des réunions du conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de reprendre la délibération concernant les délégations au maire en rajoutant aux articles 2, 15, 17, 20 et 21, que toute latitude est laissée au maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. BAUSSY demande si une étude peut être faite concernant la propriété ODE. M. PASQUELIN informe que Mme ODE demande 1 500 000 euros pour cette propriété. Un parking, des logements et des structures pour enfants pourraient être envisagés sur ce terrain. Il rajoute que des investisseurs sont intéressés pour y implanter une maison de retraite.

M. PASCANET précise que, si une maison de retraite est construite, il faudra voir si ça ne pose pas de problèmes avec la salle des fêtes et les jeux de boules.

M. ROUSTAN rajoute qu'une révision partielle du POS est prévue. Il faudra voir s'il n'est pas possible de mettre la zone concernée en ZAC.

M. NETTRE demande de combien de temps dispose le Conseil municipal pour prendre une décision. Réponse de M. PASQUELIN : « Quel que soit l'investisseur, un compromis sera signé, et il y aura ensuite une procédure de modification partielle du POS qui prendra au moins 6 mois ».

M. SCORDO demande à M. PASQUELIN ce qu'il compte solliciter pour la commune. Réponse de M. le Maire : « 3 logements et une partie du terrain ». Il termine en expliquant qu'il va rencontrer les investisseurs et leur expliquer ce que souhaite la commune.

- M. PASQUELIN informe que, pour la cérémonie du 8 mai, il est prévu de se rassembler devant la mairie à 10h45.

- M. BAUSSY prend la parole. Il précise que le vide-greniers du 8 mai, qui est gratuit pour les habitants, est presque complet.
- M. le Maire termine en informant les membres du Conseil municipal que Gérard BAUSSY a été élu vice président de Sillages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,  
Christophe ESCANO